



**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE TÉMISCOUATA  
MUNICIPALITÉ DE LEJEUNE**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lejeune tenue le 8 août 2022, à 20h00 au lieu habituel au 69, rue de la Grande-Coulée.

Sont présents(es), les conseillers(ères) :

Siège #1 Monsieur Patrice Dubé  
Siège #2 Monsieur Réjean Albert  
Siège #3 Monsieur Fernand Albert  
Siège #4 Madame Carole Viel  
Siège #5 Madame Marguerite Albert  
Siège #6 Armelle Kermarrec

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Pierre Daigneault.

La personne qui préside la séance, soit Monsieur Pierre Daigneault informe le conseil qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, il ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance soit Monsieur Pierre Daigneault, ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

Madame Claudine Castonguay, directrice générale, greffière trésorière assiste également à cette séance.

Cinq personnes sont présentes.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, Monsieur Pierre Daigneault déclare la session ouverte.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**



## Réso 2022-109

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
  - 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
  - 3. CORRESPONDANCE**
    - 3.1. Demande commandite pompiers
    - 3.2. Restauration d'une ancienne sablière en territoire public
    - 3.3. Colloque de zone ADMQ
    - 3.4. Bornes électriques
    - 3.5. Fiscalité municipale des immeubles forestiers
    - 3.6. Vidéotron haute vitesse
  - 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 JUIJN 2022**
  - 5. ACCEPTATION DES COMPTES DU MOIS**
  - 6. HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE**
  - 7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
  - 8. TRAVAUX PUBLICS (VOIRIE)**
    - 8.1 Vente bloc de béton (2 de l'entrepôt à sable)
    - 8.2 Réparation tracteur New Holland (Hydraulique 3 points basse toute seule)
  - 9. AQUEDUC ET EAUX USÉES**
  - 10. LOISIRS-TOURISME**
    - 10.1 Rencontre Frédérick Beaulieu (bouées)
    - 10.2 DSG Représentant du conseil municipal
  - 11. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
    - 11.1 Comptoir de linges
  - 12. URBANISME DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**
  - 13. LÉGISLATION**
  - 14. AFFAIRES NOUVELLES**
  - 15. VARIA**
  - 16. PÉRIODE DE QUESTIONS**
  - 17. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**
- EN CONSÉQUENCE SUR UNE PROPOSITION DE Carole Viel  
IL EST RÉSOLU à l'unanimité QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu.  
**ADOPTÉE**

### **3. CORRESPONDANCE**

La directrice générale/ greffière trésorière dépose six documents d'information aux membres du conseil.

#### **3.1 Demande de don (pompier)**

## Réso 2022-110

Attendu que la brigade de pompiers désire ajouter une activité pour les enfants (jeu gonflable), durant l'épluchette de blé d'inde qui aura lieu le 20 août 2022 ;

Attendu que l'absence de l'activité annuelle des pompiers est absente depuis 2 ans (Covid) ;

Attendu que la brigade demande un financement pour cette activité.

Par conséquent il est proposé par Fernand Albert et résolu à l'unanimité du conseil de faire un don au montant de Trois cents dollars (300.00\$) pour les aider dans leur activité 2022.



## ADOPTÉE

### 3.2 Restauration d'une ancienne sablière en territoire public

#### Réso 2022-111

La MRC de Témiscouata a l'intention de procéder à la restauration d'une ancienne sablière en territoire public (site 21N15-12) en 2023 à l'aide de fonds du MERN dédiés à ce type de projet. Des travaux de réduction des fonds de taille, d'ameublement du sol et de reboisement seraient réalisés. Cette sablière est située le long de la route 295 dans le secteur de l'entrée du Pain-de-Sucre.

La question est : Est-ce que la municipalité a une objection à la réalisation de ces travaux ?

Il est proposé par Réjean Albert et résolu à l'unanimité du conseil de ne pas s'opposer pour la restauration d'une ancienne sablière, site 21N15-12).

## ADOPTÉE

### 3.3 Colloque de zone à Dégelis le 15 septembre 2022

#### Réso 2022-112

ATTENDU que l'Association des directeurs municipaux de la zone Bas-Saint-Laurent-Ouest nous invite à son rendez-vous annuel;

ATTENDU que le colloque de la zone Bas-Saint-Laurent-Ouest aura lieu dans la MRC du Témiscouata le jeudi 15 septembre 2022 à l'hôtel 1212 situé au 612, avenue Principale, Ville Dégelis;

ATTENDU qu'il en coûte, 75\$ pour les membres et 100\$ pour les non-membres, le prix comprend : l'inscription, le repas du midi, les pauses et le matériel didactique.

Il est proposé par Armelle Kermarrec et résolu de faire l'inscription au colloque 2022 pour la directrice générale Claudine Castonguay, ainsi que Manon Sheink. Faire le chèque à l'ordre de ADMQ zone 11 Bas-Saint-Laurent-Ouest avant le 1er septembre 2022 au montant de 175.00\$. Le bureau municipal sera fermé toute la journée du 15 septembre.

## ADOPTÉE

### 3.4 Bornes électriques : Information

Pour vous faire un suivi concernant le dépôt des nouvelles demandes d'aide financière pour les bornes électriques, je me suis entretenu avec la personne responsable du programme. Cette dernière m'a confirmé que nous serons en mesure d'avoir une réponse d'ici la fin du mois d'août ou début de septembre.

### 3.5 Fiscalité municipale des immeubles forestiers : information

La Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricole, précédemment connue sous le nom de projet de loi n° 48, a été sanctionnée. Cette loi comporte certaines dispositions en matière de fiscalité municipale, notamment l'introduction de la catégorie des immeubles forestiers.

Cette communication a pour but de répondre aux principales interrogations formulées à l'égard de cette nouvelle disposition, afin de mieux comprendre comment elle peut être mise en œuvre.

### 3.6 Vidéotron haute vitesse : information

Pour le territoire de la MRC de Témiscouata, les branchements débiteront en août et pourraient s'échelonner jusqu'en mars 2023.

Ces mêmes informations ont été partagées avec le gouvernement pour qu'il soit en mesure de mettre à jour sa carte interactive afin de refléter le nouvel échéancier du déploiement. Notez qu'il s'agit d'un déploiement progressif et que de nombreux foyers seront branchés avant les dates indiquées. Nous



vous tiendrons informés de nos progrès par biais de notre statut d'avancement mensuel.

#### **4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAL DU 4 JUILLET 2022**

##### **Réso 2022-113**

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 juillet 2022 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réjean Albert et résolu à l'unanimité des conseillers présents : d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2022, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la Municipalité.

**ADOPTÉE**

#### **5. TRÉSORERIE ACCEPTATION DES COMPTES DU MOIS**

##### **Réso2022-114**

ATTENDU que la directrice générale, greffière trésorière a présenté aux membres du conseil le rapport des dépenses autorisées durant le mois dernier;

EN CONSÉQUENCE SUR UNE PROPOSITION DE Fernand Albert  
IL EST RÉSOLU à l'unanimité,

QUE le conseil approuve le rapport des dépenses au 8 août 2022, totalisant 49 022.84\$ ;

QUE ces documents étant annexés et faisant partie intégrante de ce procès-verbal ;

**ADOPTÉE**

#### **6. HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE**

Aucun point

#### **7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Aucun point

#### **8. TRAVAUX PUBLICS**

##### **8.1 Vente Bloc de béton (2 blocs de l'entrepôt à sable)**

Attendu que l'on reçoit des demandes pour les acheter. Ils seront à vendre. Sinon la municipalité les utilisera pour les placer en dessous des conteneurs.

##### **8.2 Réparation du tracteur New Holland (Hydraulique 3 points baisse toute seule).**

##### **Réso 2022-115**

Attendu que nous devons savoir combien en coutent pour faire la réparation ;

Attendu que nous allons demander au garage New Holland une estimer pour la réparation ;

Attendu que nous allons transporter le tracteur au garage de Rivière-du-Loup.



Il est proposé par Marguerite Albert et résolu à l'unanimité du conseil de faire les démarches pour avoir une estimation du coût de la réparation. avant d'accepter de le faire réparer.

**ADOPTÉE**

**9. AQUEDUC ET EAUX USÉES**

Aucun point

**10. LOISIRS-TOURISME**

**10.1 Rencontre avec Frédérick Beaulieu (bouées)**

Reporté à la prochaine rencontre

**10.2 DSG -représentant municipal**

**Réso 2022-116**

Attendu que dans la charte de Développement Saint-Godard à la page 18, chapitre, 111\_administrateurs : nombre d'administrateurs se lit comme suit : un conseil d'administration composé de 5 administrateurs, administre l'organisation. La représentation des membres du conseil d'administration est la suivante :  
Quatre (4) membres citoyens parmi les membres actifs avec la possibilité maximum de 1 membre non citoyen de Lejeune  
Un (1) représentant désigné par la municipalité par résolution officielle.

Par conséquent DSG demande au conseil municipal de nommer un représentant de la municipalité, afin d'agir comme représentant au conseil de DSG. Cependant, si personne ne se voit intéressé à nous représenter, il nous demande de nommer une personne de leur comité, ou une personne résidant à Lejeune pour accomplir cette fonction.

Il est proposé par Réjean Albert et résolu à l'unanimité du conseil de nommer madame Lise Bherer pour représenter la municipalité. Son mandat consiste à faire un compte-rendu écrit de leur rencontre et le remettre à la municipalité.

**ADOPTÉE**

**11. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

**11.1 Comptoir de linges**

**Réso 2022-117**

Il est proposé par Carole Viel et résolu à l'unanimité du conseil de prêter le centre des loisirs à l'organisme du comptoir de linge, car il reçoit des camions d'articles pour vendre.

Considérant que le comptoir a été fermé durant la période du Covid. Cela leur permettra de faire une grande vente.

**ADOPTÉE**

**12. URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

Aucun point

**13. LÉGISLATION**

Aucun point

**14. AFFAIRES NOUVELLES**



15. **DIVERS**

16. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Quelques questions ont été posées

Période de questions de 20h25 à 20h 33.

17. **CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**Réso 2022-118**

SUR UNE PROPOSITION DE Marguerite Albert,  
IL EST RÉSOLU à l'unanimité du conseil QUE cette séance ordinaire  
soit levée à 20h35.

Je, Pierre Daigneault, atteste que la signature du présent procès-verbal  
équivalait à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au  
sens de l'article 142 (2) du Code municipal »

-----  
Pierre Daigneault  
Maire

-----  
Claudine Castonguay  
Directrice générale  
Greffière-trésorière